

Forêt communale de Chailluz - Développement de l'accueil touristique et pédagogique - Adoption du projet - Demande de subvention auprès du Département

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Depuis une dizaine d'années, un effort important a été mené afin de permettre l'utilisation de la forêt communale de Chailluz à des fins récréatives, sociales et touristiques.

Le succès est incontestable auprès des habitants de Besançon, ceux de sa grande périphérie et également des touristes.

Aujourd'hui, la nécessité d'une amélioration de l'accueil, du développement des actions pédagogiques pour les écoles, les associations de Besançon et des autres communes, d'un développement qualitatif des informations apparaît de plus en plus afin que la population comprenne mieux la forêt qui l'entoure et apprécie les efforts de gestion du patrimoine arboricole.

Le projet proposé prévoit :

- une amélioration de l'accueil du public au pourtour des parcs animaliers de la faune locale, mise en conformité avec la réglementation, l'information pédagogique,
- le développement de l'information sur la gestion sylvicole à l'aide de panneaux dont l'expérience pourra être reprise par d'autres communes,
- le développement informatif du sentier floristique,
- la transformation d'une maison de bûcheron, à l'intention des écoles, associations, groupes de Besançon et d'autres communes, en salle d'accueil permettant un travail pédagogique profond.

L'ensemble est estimé à 760 000 F.

Sur proposition de la Commission Environnement, le Conseil Municipal est appelé :

1. à adopter le projet présenté,
2. à solliciter une subvention du Département du Doubs,
3. à s'engager à assurer le financement de la part restant à la charge de la Ville, aux budgets des exercices 1990 et suivants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.